

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20250226-2025-02-26-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

Affichage : 06/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2025-02-26-11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D (arrivé à 19h04) ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. MANGARD B. ; M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Blandine Lefebvre), Mme MOA K. (pouvoir à Brigitte FLEURY), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp)

Etaient absents : M. COUILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

OBJET : MONTANT ANNUEL DE LA SUBVENTION COMMUNALE POUR LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL « LA PARENTHÈSE »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Considérant la délibération du 18 septembre 2024, validant la création d'un budget annexe pour le centre social « La Parenthèse », à compter de l'exercice budgétaire 2025,

Considérant le projet social 2022-2024 du centre social La Parenthèse validé par la Caisse des Allocations Familiales

Considérant que le projet social est en cours de renouvellement pour la période 2025-2028,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances et RH du 16/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Abroge la délibération n°2024-12-18-01 pour cause d'irrégularité.**
- **Dit** que le montant prévisionnel de la subvention communale attribuée au Centre social La Parenthèse pour l'exercice 2025 est fixé à 188 396 euros. La subvention communale a pour but d'assurer l'équilibre financier de la structure, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- **Dit** que le budget annexe reversera les charges du chapitre 12 au budget principal qui assure le versement mensuel des rémunérations,
- **Dit** que les tarifs applicables au public, pour les activités proposées par le centre social « La Parenthèse » sont celles adoptées lors du vote du budget principal, et que des tarifs complémentaires ou exceptionnels pourront être appliqués sur décision du maire,
- **Dit** que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 26 février 2025

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

